

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 23 mai 2023

**Recours à une ligne
de trésorerie**

Convocation du : 16 mai 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

N° BC_2023_0043

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Alain LETESSIER

Excusés :

Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Jean-Luc SOULAT, Nadine JACQUIER

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-13 de son annexe,

De manière à garantir une trésorerie suffisante, il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant total de 11 500 000 € affectée au budget principal pour 4 000 000 €, au budget de l'eau pour 2 000 000 €, au budget de l'assainissement pour 3 000 000 € et au budget transport urbain pour 2 500 000 €.

Ce besoin de trésorerie est notamment la conséquence de l'autonomie financière des budgets eau et assainissement au 1^{er} janvier 2023 et celle du budget transport urbain au 1^{er} janvier 2024.

Après consultation de différentes banques et examen des offres, il est proposé de retenir l'offre suivante :

- **Banque** : Agence France locale
- **Objet** : Lignes de trésorerie budget principal, budget eau, budget assainissement et budget transport urbain
- **Nature** : Lignes de trésorerie utilisable par tirage
- **Montant maximum** : 11 500 000 €
- **Durée** : 364 jours après la date d'entrée en vigueur
- **Taux d'intérêt** : Ester + marge de 0,29 %
- **Base de calcul** : Exact/360
- **Commission d'engagement** : 0,05% du montant total
- **Commission de non utilisation** : 0,05%

S'LO

- **Modalités de remboursement** : Paiement mensuel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
- **Modalités d'utilisation** : L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via le portail bancaire de l'Agence.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

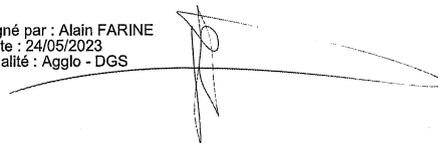
Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER le recours à une ligne de trésorerie d'un montant total de 11 500 000 € affectée au budget principal pour 4 000 000 €, au budget de l'eau pour 2 000 000 €, au budget de l'assainissement pour 3 000 000 € et au budget transport urbain pour 2 500 000 € conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente délibération.

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer le contrat et tout document inhérent.

Signé par : Alain FARINE
Date : 24/05/2023
Qualité : Agglo - DGS



Signé par : Antoine BLOUIN
Date : 24/05/2023
Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.